

**Les pelouses sèches du Massif de la Serre
et des avants-Monts Dolois
2003-2013 ... - 2023 ?**

**Journée d'échange et de rencontre
Samedi 8 juin 2013 à Archelange**

LES ACTES



Les pelouses sèches

du massif de la Serre et des avants monts dolois (Mont Roland...) 2003-2013... -2023 ?

Le réseau de pelouses sèches du pourtour du massif de la Serre et des avants monts dolois est un des patrimoines ruraux remarquables du nord Jura. Ces milieux, gagnés sur la forêt, entretenus et pâturés par les hommes et leurs bêtes depuis des siècles, hébergent une biodiversité extraordinaire et participent à la diversité des paysages. Malheureusement, ils subissent depuis quelques décennies une réorientation des pratiques agricoles les conduisant à leur abandon ou leur intensification (prairies, cultures). Cependant, les pelouses sèches qui subsistent peuvent être le siège d'une activité agricole en renouveau.

Depuis 2003 et l'inventaire des pelouses sèches réalisé par JNE, sous l'égide de la Charte d'Environnement du Nord-Jura, de nombreuses opérations de restauration et d'entretien sont réalisées et ce par de multiples acteurs et dispositifs (NATURA 2000, mesures supplémentaires à la LGV branche est, etc.). Le Grand Dole (animateur du site Natura 2000) a engagé une réflexion de fond pour la gestion durable du réseau de pelouses sèches en s'appuyant notamment sur une remise en pâturage pérenne des pelouses du Mont Roland et du Mont Joly débutée en 2012.

Au terme de ces dix dernières années, une étude socio-écologique menée par JNE (Charlotte Langlade) a mis en évidence que la dynamique impulsée est à renforcer pour impliquer davantage les acteurs locaux et initier de nouvelles opérations durables... au service de sa population, du développement économique agricole, des paysages.

PROGRAMME du samedi

• 9 h

ACCUEIL, autour d'expositions photographiques anciennes et plus récentes, de témoignages, de présentation d'espèces, d'usages...

• 9 h 30

L'état des lieux écologique et socio-économique du réseau :

4 rencontres suivi d'un temps d'échange avec la salle

1. AGRICULTURE

L'agriculture passée, présente et future :

témoignages d'agriculteurs sur les pratiques et usages anciens, actuels et en devenir, échanges.

En présence d'agriculteurs locaux à la retraite, en activité et en projet d'installation.

2. BIODIVERSITE

Les pelouses sèches du nord Jura :

leur faune, leur flore et leur maillage écologique à travers quelques exemples, échanges.

Avec Vincent Dams, JNE

3. CHASSE

Le réseau de pelouses

vu par les chasseurs, enjeux cynégétiques et échanges.

Avec des représentants des chasseurs locaux

4. TERRITOIRE

La restauration et l'entretien des pelouses communales.

Echanges entre élus locaux autour d'une table ronde.

• 12 h 15

Buffet proposé par La Bonne Idée

Visite libre et échanges autour des expositions.

• 14 h - 16 h 30

Visite de sites et présentation d'opérations réalisées, découverte des richesses naturalistes et échange avec des exploitants et usagers. Accompagnés par des naturalistes, les participants pourront découvrir des animaux et des plantes typiques des pelouses sèches et contribuer à améliorer leur connaissance sur le territoire.

Départ selon les sites à pied ou en covoiturage.

• Le Mont Roland à Dole/Monnières,

• Les Rangs à Archelange

• 16 h 30 - 17 h pause

• 17 h - 18 h 45 :

"Ressentis et attentes pour aujourd'hui et pour demain"

Les échanges permettront à qui le désire de partager ses impressions à propos des pelouses sèches et ses souhaits quant à leur avenir.

Le maire d'Archelange, Monsieur Mignot, nous accueille et se félicite de nous recevoir dans la salle des fêtes communale. Il présente sa commune de 499 ha, dont 150 ha de forêt, de terres agricoles sur lesquelles subsistent encore deux pelouses sèches : celle des Charmes très boisée et celle des Rangs avec le Lin de Léo, seule station franc-comtoise pour cette plante, protégée dans tout le grand quart-nord-est de la France excepté en Franche-Comté.

Daniel Bernardin, élu de la Communauté d'agglomération du Grand Dole, prend la parole. Il remercie le maire d'Archelange et les participants à cette journée. Il rappelle que l'organisation de cette journée à l'initiative du Grand Dole s'inscrit dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue de la collectivité et s'appuie fortement sur le travail réalisé par Jura Nature Environnement sur le réseau des pelouses sèches du Nord Jura depuis plus de 10 ans. Il évoque également ce milieu naturel particulier que sont les pelouses sèches du pourtour du Massif de la Serre et des avants-monts Dolois (Mont Roland, Mont Joly, etc.). Insérées à ce réseau, elles font l'objet, depuis ces 10 dernières années, de suivis naturalistes, d'opérations de restauration et pour certaines de plans de gestion. Les enjeux de préservation de la faune et de la flore y sont particulièrement importants avec le Lin de Léo déjà évoqué par M. Mignot mais aussi pour le Lézard vert occidental, l'Engoulevent d'Europe et de nombreuses autres espèces de flore (orchidées, etc.).

Ce réseau s'insère plus largement dans le réseau inter-départemental des pelouses des monts de Gy, de Champlitte, du Revermont et de la Petite Montagne mais aussi des côtes bourguignonnes. Nous avons donc une responsabilité locale à conserver et restaurer nos pelouses sèches.

Les collectivités locales se sont mobilisées par la charte du Nord Jura et celle du Jura Dolois, puis la politique menée par la Communauté d'agglomération du Grand Dole. Un inventaire a été dressé par JNE il y a 10 ans, et l'an dernier un stage de BTS réalisé par Charlotte Langlade a permis d'évaluer l'évolution de ce réseau. Aujourd'hui nous allons faire le point sur les connaissances et les enjeux pour envisager les 10 ans à venir.

Il ajoute que les pelouses sèches sont le résultat du travail de l'Homme qui a gagné des espaces pastoraux sur la forêt. Il s'agit de remettre l'Homme au cœur des pelouses sèches, de maintenir et retrouver un sens à leur usage.

Le travail de Charlotte Langlade, stagiaire à JNE en 2011-2012, permet d'apporter un premier état des lieux écologique et socio-économique de ce réseau de pelouses sèches et de tirer quelques enseignements, pistes de réflexions et d'actions pour les années à venir.

Vincent Dams, chargé de mission à JNE, rappelle en quoi consistent les échanges de ce matin : présenter le contexte dans lequel ces sites s'inscrivent au travers des aspects agricoles, naturalistes, cynégétiques, et politiques.

**L'état des lieux écologique et socio-économique du réseau ;
échanges-discussions au travers 4 thématiques**

AGRICULTURE

M. Mignot, Maire et ancien agriculteur ayant exploité la pelouse sèche communale des Rangs sur laquelle il a toujours des chevaux.

Il y a 40-50 ans, le village comptait 360 habitants qui vivaient de l'agriculture pour l'essentiel d'entre eux et la vigne dominait le paysage agricole.

A cette époque, la pelouse des Rangs était entretenue par du pâturage ovin et bovin, les troupeaux étant généralement sous la responsabilité des femmes âgées. Le pâturage collectif était aussi pratiqué (mis en commun du bétail). Un écobuage ponctuel des zones de refus était ensuite effectué annuellement en fin de saison de pâturage. Cette maîtrise du feu était un savoir-faire simple et peu coûteux.

Cette culture de la gestion par écobuage, c'est à dire la maîtrise du feu, s'est peu à peu perdue au fil du temps (selon **Daniel Bernardin**, cette pratique de l'écobuage a perduré jusqu'à il y a 10 ans sur le Mont Joly). Selon M. Mignot, l'écobuage est devenu aujourd'hui une pratique peu maîtrisée qui génèrent beaucoup de problèmes.

Nota (JNE) : La pelouse sèche de Cros de Bois, fortement enfrichée, était jusqu'en 2009, entretenue uniquement par écobuage sur la quasi-totalité du site en fin de printemps avec un impact fort sur la biodiversité. Rappelons également qu'un arrêté préfectoral en encadre fortement la pratique (interdiction formelle sauf autorisation exceptionnelle par la commune concernée entre le 15 février et le 31 mai)

L'évolution des pratiques sur la pelouse des Rangs a été en outre accentuée par l'implantation de l'autoroute A36 qui a grignoté une partie de sa surface. Depuis cette implantation, seul M. Mignot y a fait pâturer son bétail (moutons puis vaches et dès lors des chevaux).

Désormais, le pâturage ovin (pour la production d'agneau) n'est aujourd'hui plus rentable, l'engraissement s'effectuant sous 90-100 jours. Dans le temps, il était d'un an et demi. Ainsi, l'élevage intensif n'est pas possible sur des pelouses sèches.

Plus récemment, ce sont une trentaine de génisses (forte pression de pâturage printanier avec une réduction du nombre de bêtes au fur et à mesure du dessèchement de l'herbe) en parcours d'entretien qui étaient mises sur le site. Aujourd'hui, seuls pâturent quelques chevaux qui se cantonnent essentiellement à la zone de plateau.

Jeanne Grattard, bergère salariée par le Grand Dole pour la conduite du pâturage ovin sur les pelouses du Mont Joly et du Mont Roland.

Elle rappelle l'intérêt premier d'une pelouse sèche aujourd'hui délaissée par l'agriculture : sa gratuité et sa disponibilité !

S'il n'est pas question de parler d'engraissement des agneaux sur ces milieux, ceux-ci peuvent néanmoins être un débouché pour du pâturage d'entretien : brebis en fin d'allaitement et en attente des saillies, comme c'est le cas pour les brebis mises à disposition du Grand Dole par M. Farrugia, président du syndicat ovin du Jura, et ce depuis deux ans maintenant.

Globalement, les bêtes ont profité durant leur séjour en 2012 sur les pelouses, avec une bonne consommation des végétaux même ligneux. Leur bonne santé est démontrée par le fait que toutes ont été prises par le bélier de pré-chauffe présent sur le site avant même leur passage devant le second bélier prévu en sortie de pâturage au 5 septembre. Cela alors même qu'elles sont arrivées sur un pâturage à priori peu

intéressant pour elles (banalisation florale due à l'absence de gestion ou une gestion non adaptée en fonction des secteurs). Au fil des années de pâturage, l'herbe s'améliore et est de meilleure appétence. La flore s'enrichit d'espèces qui apportent des nutriments à l'alimentation. Les jeunes pousses et les feuilles des broussailles, les épineux, les arbustes sont aussi consommées..

Cette première année (2012) test a donc été concluante et le Grand Dole a poursuivi en 2013 avec une augmentation substantielle du cheptel (150 têtes sur 24 ha contre 60 brebis pour 9ha en 2012)

Jeanne Grattard est intéressé par ces espaces et réfléchit à un projet autour des brebis laitières et une réflexion autour de brebis laitières. En viande, il faut plus de bêtes pour une production rentable et ne souhaite pas travailler avec beaucoup d'animaux.

Une question est posée quant aux éventuels débouchés pour les brebis de réforme :

M. Mignot : il existe des débouchés vers l'agroalimentaire ou vers la consommation par les musulmans (car viande peu chère à l'achat). Mais cela ne peut être considéré que comme un appoint financier et non comme une filière rentable à l'échelle d'une exploitation.

A titre personnel, **Jeanne Grattard** est heureuse que ce pâturage ait un intérêt fort pour le maintien d'une faune et d'une flore spécifique et remarquable.

Du fait du cortège floristique spécifique des pelouses sèches, le goût de la viande de mouton, sans nul doute différent de celui des filières industrielles conventionnelles, peut être une piste intéressante en terme de débouchés, à la manière des moutons des prés salés des côtes picardes.

Ces milieux secs, s'ils sont fortement enfrichés, sont peu intéressants pour un exploitant agricole qui préférera un milieu complètement ouvert et plus productif (prairie grasse et/ou amendée). Les pelouses sèches sont donc plus à considérer comme des parcelles complémentaires à la production (lait ou viande) en tant que parcours d'entretien avec plus-value écologique (préservation de la biodiversité). La remise en exploitation de ces espaces pastoraux implique aussi d'avoir suffisamment de prairies pour produire du fourrage, engraisser les agneaux et alimenter les brebis allaitantes.

Précisions de **Daniel Bernardin** concernant la réinstallation d'un pâturage ovin sur le mont Roland et le mont Joly

Ces pelouses sèches communales étaient entretenues mécaniquement par la collectivité moyennant un coût que la collectivité a décidé d'investir pour la mise en place d'un pâturage et l'embauche de trois bergers qui se relaient (contrat saisonnier avec le service de remplacement agricole, en partenariat avec la Chambre d'agriculture). Cette activité s'avère plus pertinente. Le Grand Dole espère un élevage pérenne à long terme géré par un éleveur.

La perception par le grand public de ce changement des pratiques s'est avérée également positive de même que l'acceptation par les élus locaux.

Toutefois, quelques facteurs sont à prendre en compte en amont pour le retour d'une activité de pâturage sur ces milieux :

- Les pelouses sèches doloises sont insérées dans une trame urbaine, avec une fréquentation humaine importante. Il nous faut tenir compte des chemins, concilier les usages et la partition de l'espace, etc.
- Aucun agriculteur local ne s'est montré intéressé par les monts dolois pour le moment. Mais le travail accompli pour la pâturage de ces parcs améliore les conditions de reprise. Il faut susciter l'intérêt des agriculteurs et pas seulement celui des particuliers ou des naturalistes
- La question de l'approvisionnement en eau est aussi un problème récurrent, en partie réglé sur les monts dolois par leur raccordement au réseau collectif
- La disponibilité de prés plus riches pour les bêtes (avec abris) et la production du fourrage d'hiver.
- La prévention des attaques possibles par les chiens errants (la présence des bergers a pu limiter cette nuisance en 2012) ou du vol d'animaux (principal problème pour le dernier agriculteur, M. Bergas, ayant exploité le Mont Joly).

- La concertation avec le monde de la chasse pour éviter les conflits d'usages lorsque les moutons sont encore en pâture après l'ouverture de la chasse. L'an dernier, pour les monts dolois, les ACCA n'ont pas été rencontrés, faute de temps. Cette année les échanges ont permis de s'accorder assez facilement sur les modalités conciliant la présence des brebis et la pratique de la chasse.

Thomas Barberet, technicien à la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura - FDC39 - confirme la recrudescence ces derniers temps des vols d'animaux domestiques comme gibiers. Sur la ville de Dole, les deux freins réels ou supposés à l'installation sont la non rentabilité (en activité unique) et la prédation humaine.

Pour la pelouse des Cros de bois, **Vincent Dams** évoque le pâturage par les chevaux, qui n'est pas idéal, d'autant que la pression de pâturage n'est pas assez forte, cependant, nous n'avons pas d'autres choix pour le moment. Pour le Mont Guérin, la problématique se pose de la même façon.

Ces pelouses sèches ont subi deux sorts selon les cas :

- abandonnées (enfrichement, boisement, ouverture de carrières, urbanisation, etc.),
- amendées (réduisant voire détruisant durablement la richesse écologique de ces milieux) pour améliorer la productivité fourragère. Certaines ont été labourées. **M. Mignot** confirme qu'il a effectivement amendé Les Rangs (le plateau) à certaines périodes.

La pelouse du Mont Routeau à Brans, grâce à des fonds Natura 2000, va être de nouveau exploitée par un moutonnier qui va s'installer de manière progressive (déjà une dizaine de bêtes en pâturage). Une clôture vient d'être installée.

Eric Chaput du Grand Dole relate les divers événements du siècle dernier qui expliquent aussi l'abandon de ces sites : les années 30 ont vu l'exode rural, puis dans les années 50, la mécanisation a accentué le phénomène d'abandon de ces milieux peu productifs, et à partir des années 70, les pelouses sèches ont été fertilisées par des apports minéraux. La plupart des espaces pastoraux ont donc été délaissés au profit de l'intensification des terres agricoles au plus grand potentiel agronomique.

Sur l'inventaire départemental des friches et forêts réalisé par l'administration en 1961, sur le territoire des communes d'Archelange, Jouhe, Dole, Sampans, Monnières, les « friches à broussailles » représentaient 260 ha. Actuellement, on peut estimer que les 2/3 ont disparu (reste 80 ha). Sur ces 80 ha, certaines risquent encore de disparaître en raison des causes déjà évoquées.

D'autres pelouses sèches peuvent également être trouvées sur sols marneux ainsi que sur terrasses alluviales, comme il existait par exemple en basse Vallée du Doubs (on peut sans doute estimer qu'il subsiste aujourd'hui tout au plus quelques d'hectares).

Nota (JNE) : Peuvent être citées à cet égard les terrasses alluvionnaires à Petit-Noir qui recèlent encore un cortège floristique typique des pelouses sèches (trèfle strié, orchis homme-pendu, ophrys abeille, etc.).

Eric Chaput fait une rapide comparaison avec l'état des pelouses sèches de la Petite Montagne jurassienne, où celles-ci correspondent encore en moyenne à 15% de la SAU (surface agricole utile), le système d'exploitation local (majoritairement élevage bovin) ayant conservé une fonction agricole à ces milieux. Tout est là : conserver et retrouver un usage à ces milieux dans des systèmes d'exploitation pérennes.

Le pâturage caprin des pelouses sèches enfrichées est également possible. Il pose des problèmes de cantonnement (clôture adaptée à l'espèce). Pour Jeanne Grattard, et à partir d'un exemple dans sud de la France, il est primordial au préalable de l'entrée des chèvres dans un parc de créer manuellement (ou mécaniquement) des cheminements dans les fruticées denses pour favoriser leurs déplacements et ainsi enclencher la réouverture par ces animaux.

BIODIVERSITE

Vincent Dams rappelle en quelques diapositives l'intérêt de ces pelouses à travers la répartition de quelques espèces végétales d'intérêt patrimonial (d'après l'atlas de la Flore rare et menacée de Franche-Comté).

Pour certaines d'entre elles, le massif de la Serre et les avants-monts dolois sont leur seule zone de présence à l'échelle régionale (Gesse à graines sphériques, Lin de Léo...) ou l'un de leurs bastions (Saxifrage granulée, trèfle strié, orpin élégant...).

Pour certaines, leur présence sur ce secteur met en évidence le réseau régional de pelouses sèches :

Connexions avec :

- les Corniches du Doubs et les collines bisontines (via le réseau naturel ou les nouveaux axes de communication, notamment les talus de l'A36),
- le Vignoble, le bassin lédonien, le Revermont, la Petite Montagne (voire le Pays des Lacs et le Haut-Jura),
- les Monts de Gy (et, à la faveur du relief et de la géologie hautes-saônoises, le secteur de Champlitte)
- les Terrasses alluviales de la basse vallée du Doubs.

L'étude de la répartition du Lézard vert occidental et de l'Engoulevent d'Europe met en évidence cette même notion de réseau régional.

L'intérêt majeur pour la biodiversité est finalement que les pelouses sèches et leurs milieux associés (fourrés, affleurements rocheux, haies et arbres isolés, etc.) évoluent par des phases naturelles ou anthropiques de progression et de régression (fermeture et réouverture du milieu).

Les cortèges qui se succèdent entre espèces pionnières et espèces de milieux plus évolués ont par conséquent tous leurs intérêts.

Eric Chaput fait le constat à travers l'exemple extrême des pelouses des talus autoroutiers que ces espaces sont en majorité générés par l'Homme (il n'y a pas ou très peu de pelouses primaires en Franche-Comté). La question est donc :

S'ils ont été générés par l'homme, doit-on les gérer ou bien les laisser évoluer naturellement ?

S'il est choisi de maintenir ces milieux dans nos régions, doit-on obligatoirement leur donner une « rentabilité » ou sont-ils à considérer non pas comme une contrainte environnementale supplémentaire mais comme une richesse environnementale qu'il faut valoriser socialement et aussi dans certains systèmes d'exploitation agricole ?

Il faut indéniablement se réapproprier ces territoires en les destinant à de nouveaux usages et/ou aux pratiques agricoles actuelles respectueuses de la biodiversité.

Concernant la reconquête des pelouses sèches, il est constaté que ces éco/agrosystèmes peuvent réapparaître relativement rapidement (quelques années) après des campagnes de réouverture de milieux arbustifs ou ligneux et du pâturage.

Par contre, lorsque que les pelouses ont suivi un engraissement par intensification des pratiques agricoles, le retour aux cortèges floristiques originels est parfois impossible. Dans les meilleurs cas, il prendra plusieurs décennies à condition d'exporter davantage la matière organique produite qu'il n'y a d'apports.

CHASSE

Thomas Barberet, technicien de la fédération des chasseurs du Jura :

Globalement, une grande partie du paysage actuel se résume à une dichotomie entre zones de cultures et de forêts. Les paysages dits de landes (semi-ouverts) ont quasiment disparu. Les couverts de végétation basse (herbacées, arbustes, etc.) sont très prisés par la faune, notamment chassable (faisan, sanglier, chevreuil...). Preuve en est que le Miscanthus (l'herbe à éléphant, cultivé pour alimenter la filière biomasse) devient aujourd'hui un couvert hivernal de substitution pour le faisan.

Un autre petit gibier, le lièvre, est évoqué en tant qu'éventuel indicateur de la bonne qualité des milieux et du paysage. Au contraire, cette espèce montre ses plus fortes densités françaises dans les plaines céréalières du centre de la France. Elle ne peut donc pas être utilisée en tant que tel.

Les pelouses sèches ont donc tout leur intérêt puisque, considérées comme espaces de transition, elles servent de refuge et de lieu de nourriture, intérêt augmenté par les milieux qui leur sont associés, créant des effets lisière. Ces milieux sont donc intéressants et à gérer en conséquence.

La FDC39 conseille d'ailleurs aux ACCA propriétaires de pratiquer des rotations d'entretien entre zones de buissons et zones de pâtures, action jugée la plus favorable à moindre coût.

Concernant le secteur, ce qui a pu poser problème en terme de conflits d'acteurs, ce sont les opérations de restauration comme celle qui a eu lieu sur Cros de Bois (Chevigny) : les travaux de réouverture ont créé un certain choc, avec une crainte des impacts d'opérations d'une telle ampleur sur les espèces présentes. Cette démarche n'est pas à reproduire pour d'autres opérations comme par exemple le Mont Guérin.

Nota (JNE) : Une concertation a pourtant eu lieu en amont des travaux de restauration de Cros de Bois mais n'a pas fonctionné. Le contexte humain de l'époque n'était sans doute pas des plus favorables pour éviter cet écueil qui a marqué les esprits. Si l'information entre acteurs passe bien et que la concertation est bien réalisée, les chasseurs locaux peuvent même s'impliquer dans des opérations d'entretien des pelouses.

Eric Chaput note également qu'à l'inverse de l'intérêt du milieu pour la faune, la faune a également un intérêt pour le milieu, et cite le cas du Lapin de garenne qui permet le maintien voire le développement du trèfle strié, espèce protégée, sur la pelouse des Rang.

Cette espèce fait l'objet de lâchers. Une garennière artificielle a d'ailleurs été implantée sur les lieux.

Par rapport à ce qu'on peut attendre d'un plan de gestion et de restauration, il est toujours complexe de savoir quand on doit intervenir en fonction des espèces, des usages. D'un point de vue cynégétique, les opérations de restauration automnales et hivernales sont parfois mal perçues.

Autre point qui peut s'avérer important pour l'aspect communication, il est souvent mal vécu de ne plus pouvoir pénétrer sur un site comme on avait l'habitude de le faire auparavant. Quand le parc est par exemple clôturé, un mécontentement peut naître si l'action n'a pas été expliquée.

Vincent Dams pose le problème de la cohabitation troupeau/ chasse vis à vis des clôtures (circulation du gibier, etc.).

Thomas Barberet :

La question de « l'engrillagement » des pelouses pour permettre leur pâturage est posée puisque source de problème pour la circulation du gros gibier, comme cela peut être le cas par rapport au projet concernant la pelouse des Rang à Archelange.

Les systèmes de rotation permettent sans doute de calmer les tensions entre acteurs. Ainsi un espace peut être pâturé une année puis laissé « au repos » l'année suivante, d'autant plus que cette méthode permet la montée en graines pour des espèces intéressantes (**Nota JNE** : mais consommées par le bétail comme la gesse à graines sphériques pour laquelle le Massif de la Serre est l'unique bastion régional).

Concernant les dégâts que peuvent commettre les sangliers sur des parcs, **Eric Chaput** informe qu'au Routeau à Brans, une clôture en fils galvanisés électrifiés a été posée. D'après Thomas Barberet, cet

équipement est effectivement une des meilleures clôtures. Il faudra cependant veiller à son entretien régulier.

Sur ces aspects de prise en compte des enjeux cynégétiques, **Dominique Troncin**, Conseiller général, voit au travers de ces discussions qu'une concertation est possible, ce qui le poussera à se mobiliser pour favoriser les actions de restauration sur les parcelles départementales du Mont Guérin. Il rappelle l'importance pour lui de trouver le consensus avec l'ensemble des acteurs du territoire et notamment le monde de la chasse.

POLITIQUE

Vincent Dams propose de terminer cette matinée d'échanges en faisant intervenir **Monsieur Ecartot**, Maire de Brans, pour connaître son ressenti en tant qu'élu ayant initié une opération de restauration écologique sur la pelouse communale du Routeau.

M. Ecartot : Toute opération, quelle qu'elle soit, doit être équilibrée. Celle-ci doit générer une plus-value économique durable (comme sociale) en plus des objectifs écologiques.

Ces opérations visent à maintenir dans le temps des milieux dont nous avons hérités. Malgré les envies et les volontés politiques, il y a des contraintes réglementaires fortes qui peuvent décourager (encadrement des brûlis sur espace protégé notamment). Et les démarches administratives peuvent aussi être lourdes. En outre, les avances de trésorerie peuvent être un frein très important pour de petites communes. Même si elles bénéficient de financements spécifiques car il peut exister un décalage dans les versements (jusqu'à un an parfois).

Ces opérations doivent se faire dans la concertation, et se dessiner sous des enjeux à long terme. Sachant que c'est en pérennisant l'activité de gestion qu'on a de meilleures chances de réussite.

14h00 Sorties sur les pelouses des Rangs puis de Jouhe

Visite à la découverte de la pelouse des Rangs ; observation des milieux, de la faune et de la flore présentes (lin de Leo, orchidées, tarier pâtre, etc.) et des actions d'entretien réalisées lors de récents chantiers écovolontaires.

Rencontre avec le troupeau ovin pâtureant la pelouse de Jouhe. Echange avec Jeanne Grattard sur la conduite et la gestion du troupeau, observation des effets du pâturage sur la pelouse, etc.)



17h30 Ressentis et attentes pour aujourd'hui et pour demain

Après un rappel de ce qui a été dit le matin, un tour de table est proposé pour que chacun fasse le bilan de cette journée et évoque des pistes d'actions futures.

En voici la synthèse.

Constat premier : Même si la population locale est à priori favorable à ce type d'opération (d'autant plus si elle génère une rentabilité économique, même modique, pour le territoire), il est difficile de pouvoir les sensibiliser. La communication reste insuffisante et donc à amplifier.

La communication est effectivement importante car le site de Cros de bois n'a pas été le seul à faire naître des récriminations au moment des travaux de réouverture. Ainsi, quand l'ONF a réouvert la Côte de Mancy (nota : aujourd'hui Réserve Naturelle Régionale) à Lons le Saunier, l'action a été très mal vécue. Elle n'a pourtant pas été préjudiciable à moyen terme, bien au contraire.

La communication avec le grand public importante, car elle peut permettre à des personnes ayant du terrain sur des parcelles voisines dont les caractères sont ceux d'une ancienne pelouse sèche, de s'apercevoir qu'ils peuvent également abriter des espèces intéressantes. Des zones résidentielles avec un minimum de terrain, telle que la résidence du mont Guérin à Moisse, sont à considérer, si leur gestion est adaptée, comme des espaces « relais » par rapport aux sites majeurs de pelouses sèches.

Cette vaste opération de restauration du réseau de pelouses sèches est à élargir aux autres acteurs, les chasseurs, les agriculteurs, les particuliers. Ces derniers ont pour certains encore quelques moutons, des chevaux ou des ânes qui permettraient d'entretenir les petits sites.

Le monde agricole doit être davantage impliqué puisque le maintien de ces pelouses et de leurs richesses passent inévitablement par le maintien d'une activité agricole extensive.

Intervention de **Jacques Kryzyk** concernant le fait que le pâturage n'est pas pour lui le mode le mieux adapté pour gérer ces sites. Il existe d'après lui des outils mécaniques mieux adaptés aujourd'hui.

A ce jour, hormis ce qui se déroule sur le Mont Roland et le Mont Joly par le biais du Grand Dole, trois projets de restauration ont déjà vu le jour ces dernières années : Gros de Bois, Mont Guérin (propriété communale de Montmirey-la-Ville) et le Routeau. Deux autres sites sont entretenus annuellement (fauche sans exportation) : Le Bermont et Les Charmes.

D'autres projets doivent voir le jour pour confirmer durablement cet effort mené en faveur des pelouses sèches.

Le facteur limitant est l'absence de porteurs de projets sur nombre de sites à enjeux. Pour ces sites, il est urgent de trouver des solutions... la question des financements doit être abordée dans un second temps au risque d'annihiler toute action potentielle.

Cette journée, ressentie comme une réussite, a permis de rapprocher différents acteurs (élus, chasseurs, agriculteurs et naturalistes) et d'évoquer une vision partagée de l'avenir de ces sites.

La concertation est lancée mais il ne faudra donc pas attendre 2023 pour agir...

PROGRAMME

du samedi soir et du dimanche matin

Sorties pour initiés et non initiés Inscription obligatoire aux sorties du samedi soir et du dimanche.

• Samedi soir : **Découverte et prospections de l'Engoulevent d'Europe, oiseau nocturne emblématique des pelouses sèches.**

Découverte et recherche de l'espèce sur le Mont Roland (Dole) et le Routeau (Brans).

• Dimanche matin : **Découverte naturaliste et prospections du Lézard vert occidental.**

Découverte et recherche de l'espèce le Routeau (Brans), Les Rangs (Archelange) et le Bermont (Saligney).

Samedi soir

Prospection engoulevent sur les sites du Mont Roland et du Routeau.

Mont Roland : sortie annulée pour cause de pluie.

Le Routeau : sortie maintenue malgré le temps peu favorable à l'engoulevent (pas de pluie mais vent fort).
8 personnes présentes dont M. Ecartot (maire de Brans) et des habitants de la commune de Brans et des villages alentours.

L'engoulevent n'a pas été entendu. Deux orvets ont été observés.

Echanges constructifs sur les actions menées et à venir tout au long d'un petit parcours du site.

Dimanche 9 juin

Prospection lézard vert occidental sur le Bermont, le Routeau (données anciennes) et les Rangs (donnée récente)

Le Bermont (3 personnes) :

Pas d'observation de l'espèce mais quelques observations intéressantes pour le site (fauvette babillarde nicheuse) et échanges avec les agriculteurs locaux (donnée de couleuvre verte et jaune)

Le Routeau (3 personnes) :

Prospection sur l'ancienne carrière.

Pas d'observation de l'espèce mais observation du lézard des murailles, de la couleuvre verte et jaune et du lucane cerf-volant. Importance écologiques des tas de bois et souches entreposés dans l'ancienne carrière : à conserver voire à alimenter régulièrement !



Les Rangs (3 personnes) :

Observation du lézard vert occidental et de l'alouette lulu (nouvelle espèce sur le site)